



Formulaire - Cours d'échecs individuels et semi-privés

Identification

Session : Automne Hiver/printemps

Identification de l'inscripteur

Prénom : _____ Nom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Tél. (travail) : _____
Courriel : _____

Identification de l'élève 1

Prénom : _____
Nom : _____
Date de naissance (si 19 ans ou moins) _____

Identification de l'élève 2

Prénom : _____
Nom : _____
Date de naissance (si 19 ans ou moins) _____

Identification de l'élève 3

Prénom : _____
Nom : _____
Date de naissance (si 19 ans ou moins) _____

Identification de l'élève 4

Prénom : _____
Nom : _____
Date de naissance (si 19 ans ou moins) _____

Inscription

Élève 1 : _____ \$ Élève 2 : _____ \$
Élève 3 : _____ \$ Élève 4 : _____ \$
Total : _____ \$

Disponibilités : (indiquez ici le ou les jours avec l'heure)

Signatures

En signant ce formulaire, vous confirmez avoir pris connaissance des règlements relatifs à la formation.

Signature de l'inscripteur (élève ou parent)

Date

Signature du responsable des cours

Date

Informations

	Horaire	Durée	Coût
Individuel (1 personne)	Cours aux deux semaines (2h/cours).	5 semaines	225\$ / personne
Semi-privé (2-4 personnes)	Cours aux deux semaines (2h/cours).	5 semaines	75\$ / personne

Paiement : L'inscription se fait par chèque seulement. Joindre le chèque avec le formulaire et le poster au moins une semaine avant le début de la session. L'inscription inclut l'adhésion au Club d'échecs de Sainte-Foy. Faire le(s) chèque(s) à l'ordre de **Club d'échecs de Sainte-Foy**. Poster au 3650, avenue des Compagnons, app. 304, Québec (Québec), G1X 4V8 a/s Charles Tremblay.

Horaire : Les cours sont offerts le dimanche entre 10h et 17h, et du lundi au vendredi entre 17h et 21h. L'horaire final dépend de la disponibilité des professeurs. Un horaire différent que celui proposé peut se faire sur demande.

Endroit : Les cours sont offerts au centre communautaire Noël-Brûlart (Sillery) ou au centre communautaire Claude-Allard (Pointe-Sainte-Foy).

Règlements

1. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Pour les cours de groupe, la direction se réserve le droit d'annuler un cours de groupe lorsque le nombre d'inscriptions est insuffisant. La direction rembourse les annulations de session.

Pour les cours individuels, la direction rembourse les annulations de session ou les heures de cours qui n'ont pas été données. Le remboursement ne s'applique pas si plus de la moitié des cours ont été donnés, dans ce cas il est possible de proposer le montant restant en crédit utilisable à la prochaine session.

Pour toute demande de remboursement, il faut en faire la demande par téléphone ou par courriel auprès de la direction.

Un abandon ou une absence prolongée doivent être signalés à l'administration ou au professeur.

2. ABSENCE DE L'ÉLÈVE

En cas d'absence, un élève doit prévenir par téléphone ou par courriel son professeur ou l'administration au moins une heure avant son cours.

Un élève n'a droit qu'à une (1) seule remise de cours par session pour les cours individuels. Toute autre absence est considérée comme perdue.

Si l'élève s'absente sans prévenir l'administration, le professeur n'est pas tenu de lui redonner le cours manqué. Cette absence est considérée comme perdue, sauf s'il y a entente avec le professeur pour reprendre ce cours.

Si l'absence à un cours est reliée à une tempête ou à un autre cas de force majeure, la direction décide des mesures appropriées.